

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme RODRIGUEZ, Mme CASSAN, M. PECHAMAT, Mme MOREAU

PROCURATIONS : M. CUBELES à M. RODRIGUES ; M. VIVES à M. BAYONNE ; M. DALMAS à M. VIVANT ; M. ROSELLO à Mme FRAPPIER ; M. ESCAICH à M. PECHAMAT ; M. MORANDIN à Mme MOREAU

ABSENTS : Mme ROTH, Mme LAVILLE

1- PERSONNEL

• **Création poste adjoint animation 1^{ère} classe suite réussite au concours**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide la création d'un poste d'adjoint animation 1^{ère} classe, la suppression d'un poste d'adjoint animation 2^{ème} classe et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

• **Création poste rédacteur territorial suite réussite concours**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide la création d'un poste de rédacteur territorial et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

• **Création poste animateur principal 2^{ème} classe par promotion interne réussite examen professionnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide la création d'un poste d'animateur principal 2^{ème} classe la suppression d'un poste d'adjoint animation principal 1^{ère} classe et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

• **Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la mobilité professionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix) approuve les termes du formulaire de la convention intitulée « convention de prestation d'accompagnement individualisé à la mobilité et dynamiques professionnelles - Bilan Repères ». Il autorise le Maire à faire appel à ce service pour accompagner l'agent concerné et à signer la convention et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

• **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à temps complet pour un besoin saisonnier (services techniques)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide le recrutement d'un adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour les services techniques, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de leur grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• **Finances – Mission accompagnement à l'évaluation des risques professionnels par le service santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix), décide d'accepter l'accompagnement à l'évaluation des risques par le service santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne. Il déclare que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune et autorise M. le Maire à signer tous actes pour mettre en œuvre cet accompagnement.

• **Finances – Demande de subvention auprès du Fond National de Prévention de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix) décide de solliciter une subvention auprès du Fond National de Prévention de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de l'élaboration du document unique et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes pour élaborer le document unique.

2- FINANCES

• **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2014 à la crèche Le Petit Poucet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide l'inscription budgétaire des montants concernés et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2014 au CCAS pour le RAM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide l'inscription budgétaire des montants concernés et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Convention avec PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE pour la réfection d'une aire de jeux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (27 voix) d'approuver les dispositions de la convention avec PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE et d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention annexée ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3- URBANISME

- **Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine – Avenant n° 12 pour l'année 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve l'avenant n° 12 à la convention-cadre avec l'AUAT pour l'année 2016, décide d'une subvention de 5 700 € pour l'activité 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention-cadre.

4- INTERCOMMUNALITE

- **Schéma mutualisation Toulouse Métropole**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) donne un AVIS FAVORABLE sur le schéma de mutualisation des services de Toulouse Métropole avec ses communes membres, tel qu'il est présenté au Conseil.

5- TRAVAUX

- **Rénovation du réseau d'éclairage public rue des Roitelets**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve le projet de rénovation du réseau d'éclairage public rue des Roitelets présenté et s'engage à verser au SDEHG la contribution demandée.

6- ADMINISTRATION GENERALE

- **Dénomination du centre multi accueil petite enfance**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix), le Conseil Municipal décide la dénomination « Le Petit Prince » pour le centre multi accueil petite enfance.